

Ville de  
**Kingersheim**

362/2023

**Arrêté provisoire portant réglementation de la circulation****Le Maire de la Ville de Kingersheim**

Le 8 septembre 2023

Vu Les articles L 2542-2, L 2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route

CONSIDERANT que dans le cadre des festivités du 60<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec la ville de Hirschau (Allemagne) qui se déroulera les 23 et 24 septembre 2023, il y a lieu de réglementer la circulation rue de l'Ecole et rue Pierre De Coubertin.

**ARRETE**

**Article 1** – Le samedi 23 septembre 2023, entre 17h00 et 18h00, la rue de l'école, dans la section comprise entre le Faubourg de Mulhouse et la rue des Mines, pourra ponctuellement être fermée à la circulation.

**Article 2** – Le dimanche 24 septembre 2023, de 9h00 à 16h30, la circulation est interdite rue Pierre De Coubertin, dans la section comprise entre le croisement avec la rue de Pfastatt jusqu'au Cosec.

- Une pré-signalisation « route barrée à 300 mètres » sera mise en place à l'intersection des rues Pierre De Coubertin et Noyer.
- Une pré-signalisation « route barrée à 100 mètres » sera mise en place à l'intersection des rues Pierre De Coubertin et De Lattre De Tassigny.

**Article 3** – Le dimanche 24 septembre 2023, de 9h00 à 16h30, le Parking Nicola, rue de Pfastatt, est réservé aux véhicules des participants des festivités du 60<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage.

**Article 4** – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche